



Accuracy in Motion Shooting Club ASBL (AIM)

Rue Dethy 97/3, B-1060 Bruxelles, Belgique

+32 495 582 896 www.aimshooting.be

RPM: 0743497971 * Tribunal de l'Entreprise Francophone de Bruxelles

IBAN : BE 76 0689 3723 0595 BIC/Swift: GKCCBEBB

No. de membre:

AIM [] [] - [] [] [] []

MA

MH

ME

Demande d'adhésion

Nom(s) :

Prénom(s) :

Lieu et date de naissance :

Sexe : Nationalité : N° national:

Profession

Rue : N° / Boîte :

Code postal : Localité :

Tél : E-mail:

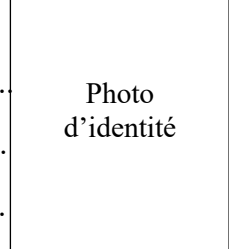
Affiliations clubs/fédérations de tir belges ou étrangères :

Motivation / Raison d'inscription :

.....

Personne à contacter en cas d'urgence :

(nom, adresse, numéro de téléphone)



Par discipline pratiquée, le membre doit être affilié auprès d'une fédération de tir reconnue !

L'affiliation aux fédérations belges est nécessaire pour la pratique du tir sportif de parcours IPSC :

URSTBF

BPSA

Le/La soussigné(e) déclare que :

1. Les renseignements fournis sont corrects.
2. Toute modification à ceux-ci sera communiquée par écrit à AIM, endéans les 8 jours.
3. Il/Elle marque son accord avec les **statuts** et **règlements AIM**, qui font partie intégrante de l'affiliation et dont il/elle a pris connaissance.

J'autorise AIM à utiliser les enregistrements photos et/ou audio-visuels prises lors des activités du club et sur lesquelles je pourrais apparaître et de les publier sur son site internet et ses pages de réseaux sociaux. Les enregistrements photos et/ou audio-visuels me concernant peuvent être retirés à tout moment, sur simple demande écrite.

Date :

Signature :

Informations :

La case **rouge** du côté droit, en haut, sur la « demande d'adhésion », est à remplir par le club.

Les nouveaux membres doivent fournir :

- * une copie de la carte d'identité recto-verso (ou carte de séjour/passeport)
- * trois photos format CI (une pour chaque fédération et une pour le club)
- * un « Extrait de casier judiciaire spécial pour armes » (en original et délivré depuis moins de 3 mois)
- * un certificat médical – *formulaire URSTBF (formulaire jaune qui sera fourni par notre club).*

Par discipline pratiquée, le membre doit être affilié auprès d'une fédération de tir reconnue.

(22 octobre 2003; Décret relatif à l'octroi de licence de tireur sportif. Publié au moniteur le 21 nov. 2003).

En Belgique, pour pratiquer le:

- **tir sportif**, le membre doit être affilié auprès d'une des fédérations suivantes : URSTB-f, VSK ou FROS.
- **tir de parcours** sous la dénomination de **Discipline 21**, l'affiliation du membre auprès d'une des fédérations de tir reconnues en Belgique est suffisante.
- **tir de parcours** sous la dénomination **IPSC®**, le membre doit être affilié, en plus de la fédération de tir sportif reconnue en Belgique (URSTB-f / VSK / FROS):
 - soit auprès de la **BPSA**, qui est le représentant officiel IPSC® en Belgique
 - soit auprès d'une fédération étrangère qui est elle-même, membre de la fédération IPSC®.

Frais liés à l'affiliation :

	Coûts/Affiliations	De
Inscription (frais unique)	10€	
Cotisation club AIM	50€/an	
Participation location stand de tir	250€/an	Recalculée chaque année.
Affiliation URSTBF:	35€/an	
Frais licence de tireur sportif URSTB-f	15€/renouvellement	
Affiliation BPSA:	60€/an	+ 5€ la première année
Total montant à payer :	Inscription + Cotisations (AIM + Participation frais stand + URSTB-f + BPSA	

Total à payer en 2022 :

- pour un nouveau membre : $10 + 50 + 250 + 35 + 15 + 60 + 5 = 425€$
- pour un membre existant : $50 + 250 + 35 + 15 + 60 = 410€$

Tous les paiements se font sur le compte bancaire (Belfius Bank) de AIM asbl :

IBAN : **BE 76 0689 3723 0595**
BIC/Swift: **GKCCBEBB**

Stand de tir : TRITON EVERE
Avenue des Anciens Combattants 260, B-1140 Bruxelles, Belgique

Heures d'ouverture : SAMEDI : 13h30 – 18h00